

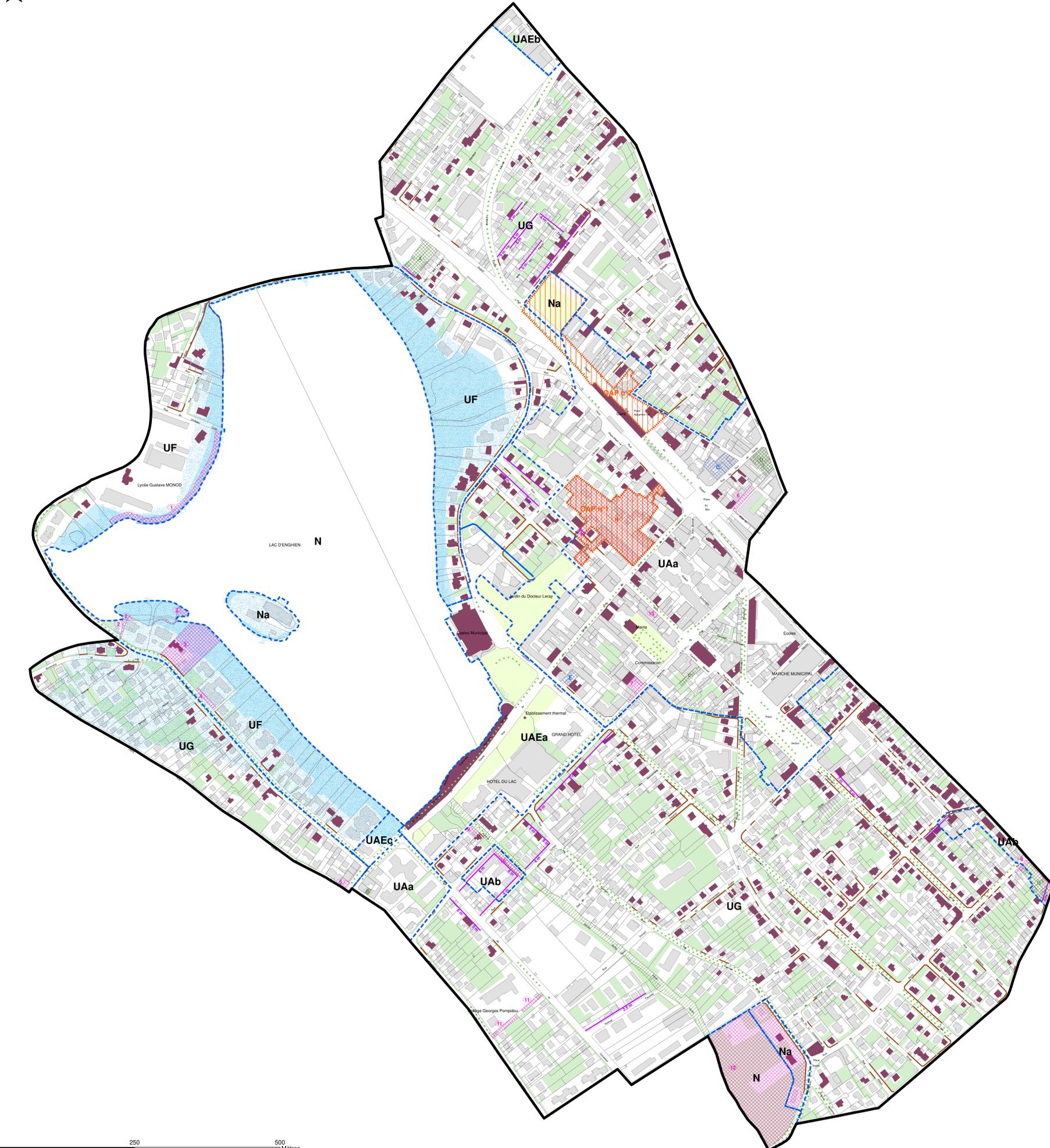
6. Zonage

Échelle 1 : 2500

Projet de Plan Local d'Urbanisme révisé, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 8 février 2024



0 250 500 Mètres



EMPLACEMENTS RESERVES					
N°	Destination	Adresse postale	Parcelle(s) cadastrale(s)	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'une promenade piétonne le long du lac	71 av. de Ceinture	AH 171	Ville d'Enghien-les-Bains	2 812 m²
2	Aménagement d'un espace public paysager	28-30 Boulevard du Lac 81 bis Avenue de Ceinture	AH 250, 251, 291, 293, 297	Ville d'Enghien-les-Bains	600 m²
3	Équipement culturel et/ou touristique dans le cadre de la valorisation du patrimoine	26 bis Boulevard du lac	AH 9	Ville d'Enghien-les-Bains	4 875 m²
4	Aménagement d'un espace public paysager (Régularisation domaniale)	24 Boulevard du lac	AH 233 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	269 m²
5	Aménagement d'un espace public paysager (Régularisation domaniale)	8 du Général deGaulle	AH 32 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	104 m²
6	Aménagement d'une voie piétonne dans le prolongement de la place Foch	11 Place du M ^{al} Foch	AB 334, 520	Ville d'Enghien-les-Bains	466 m²
7	Élargissement trottoir (Régularisation domaniale)	2 bis Rue de Malleville Rue de Malleville 26 à 26 ter Rue de Malleville	AC 382, 384, 386, 388, 390 et 392	Ville d'Enghien-les-Bains	627 m²
8	Élargissement de voirie ruede Balzac et réaménagement des espaces publics le long de la rue de la Barre	68-70-72 Rue de la Barre 4 rue de Balzac	AD 195, 196, 201, 202 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	234 m²
9	Aménagement d'un espace public paysager	1 rue Jules Regnault	AE 166	Ville d'Enghien-les-Bains	177 m²
10	Élargissement de voirie de 2 mètres en bordure de la rue de Malleville et de 8 mètres en bordure de l'avenue de Girardin	69 rue de Malleville 16 av. de Girardin	AE 63, 65, 66, 67	Ville d'Enghien-les-Bains	660 m²
11	Extension du collège G. Pompidou	32 Rue de la Coustaye 158 Avenue d'Enghien	AE 107, 131	Ville d'Enghien-les-Bains	619 m²
12	Espace vert public et structure d'accueil loisirs sans hébergement pour les enfants	1 rue de la Barre Place Edmond Taupin (parc Sainte Jeanne)	AE 230	Ville d'Enghien-les-Bains	24 117 m²
13	Régularisation d'emprise domaniale et accès public à la médiathèque G. Sand	9 bis rue de Mora	AC 214 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	6 m²
TOTAL					35 570 m²

EMPLACEMENTS RESERVES - MIXITÉ SOCIALE				
Les emplacements réservés (en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements) repérés au document graphique du règlement au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme sont les suivants :				

Localisation	Secteur du PLU	Part de la surface de plancher réservée au logement locatif social	Références cadastrales	Superficie des terrains
A 72-74 avenue de Ceinture	UG	100% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AB 607, 615 et 616	1 714 m²
B 222 avenue d'Enghien	UAa	100% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AE 152	66 m²
C 1 Rue Blanche	UAa	50% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AB 325, 326, 327, 328, 329	1398 m²
D 1 rue du Général de Gaulle 111 à 109 Av de la Division Leclerc	UAa	100 % de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AB 547, 546, 545, 548, 343	1097 m²
E 1 bis Boulevard Cotte	UAa	50% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AC 470 et 471	395 m²
F 3 Place du Cardinal Mercier	UAa	100% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AD 779	315 m²
G 68-70-72 rue de la Barre 2-4 rue de Balzac 6-10bis rue G. Sand	UAa	100 % de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AD 196, 197, 336, 937, 816, 195, 198, 200, 195, 201	1570 m²
H 5 rue de l'arrivée 34 rue du Général de Gaulle 8 rue du Docteur Leray 11 rue de la Libération	UAa	40% de la surface de plancher à destination de logement attribué au logement social	AC 103, 461, 405, 499, 116, 117, 362, 119, 130, 132, 128, 258, 501, 120, 121, 122, 142 et 143	13 115 m²
TOTAL				19 667 m²

- Légende**
- Limite de zone
 - Espace paysager protégé P1
 - Espace paysager protégé P2
 - Espace paysager protégé P3
 - Espace paysager protégé P4
 - Zone humide avérée
 - Zone humide potentielle
 - Alignement d'arbre protégé
 - Clôture à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 40% de ce programme doit être affecté à du logement social
 - Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 50% de ce programme doit être affecté à du logement social
 - Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 100% de ce programme doit être affecté à du logement social
 - Secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
 - Protection du commerce et de l'artisanat au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme
 - Retrait de l'alignement imposé